

SEANCE DU 26 MAI 2020

Président : Gérard PAULIN – M. Jean-Marie PAULIN – M. Fabrice PICARD

Secrétaire : Marie-France DUBREZ

Présents : Tous

M. Gérard PAULIN, Maire sortant, ouvre la séance à 20h.

M. Jean-Marie PAULIN, doyen du nouveau Conseil, prend la présidence de la séance.

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum était atteint, il nomme le secrétaire et 2 assesseurs (Mme Marie-Laure GAZZOLI et M. Aurélien CHATELAIN).

ÉLECTION DU MAIRE

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Fabrice PICARD se porte candidat.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote portant le nom du conseiller qu'il souhaite voir élu, puis il est procédé au dépouillement.

Au premier tour de scrutin, M. Fabrice PICARD obtient dix voix sur les dix suffrages exprimés.

Monsieur Fabrice PICARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Il prend ainsi la présidence de la séance.

[délibération n°20200301]

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Fabrice PICARD, Maire, rappelle que la commune de Boujailles peut disposer de 1 à 3 adjoints correspondant au 1/3 de l'effectif du Conseil municipal. Sur les délibérations antérieures, le nombre était fixé à 3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints

[délibération n°20200302]

ÉLECTION DES ADJOINTS

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoint, selon les mêmes modalités que celles du Maire.

1^{ER} ADJOINT :

M. Richard IELSCH se porte candidat pour la fonction de 1^{er} Adjoint.

Le dépouillement montre dix suffrages exprimés, tous en sa faveur.

Monsieur Richard IELSCH est donc proclamé premier Adjoint et est immédiatement installé.

2^{ÈME} ADJOINT :

Mme Marie-France DUBREZ se porte candidat pour la fonction de 2^{ème} Adjoint.

Le dépouillement montre dix suffrages exprimés, tous en sa faveur.

Mme Marie-France DUBREZ est donc proclamée deuxième Adjointe et est immédiatement installée.

3^{ÈME} ADJOINT :

M. Jean-Marie PAULIN se porte candidat pour la fonction de 3^{ème} Adjoint.

Le dépouillement montre dix suffrages exprimés, tous en sa faveur.

Monsieur Jean-Marie PAULIN est donc proclamé troisième Adjoint et est immédiatement installé.

[délibération n°20200303]

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance de la charte de l'élu local et procède à la lecture de celle-ci.

La séance est levée à 20h30

Le Maire